

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE
L'ETAT

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

Décret n° 82/840 / du 14/9/1982
portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES, GRAND MAITRE
DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire
du Congo ;

(/u le décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de
l'Ordre du Mérite Congolais ;

(/u le décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des
droits de la Chancellerie ;

(/u le décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création de
l'Ordre du Mérite Congolais ;

(/u le décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la remise
des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères.

DECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre Exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

§

AU GRADE DE COMMANDEUR :

Son Excellence, Monsieur GARCIA LOURENÇO VAZ CONTREIRAS, Ambassadeur
Plenipotentiaire de la République Populaire d'Angola, Près la République
Populaire du Congo.

ARTICLE 2° : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret
59/227, du 31 Octobre 1959, fixant les droits de règlements de Chancel-
lerie.

ARTICLE 3° : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 14 Septembre

1982

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-